

Conditions générales d'utilisation¹

Les présentes Conditions générales d'utilisation de JF Japanese e-Learning Minato (ci-après dénommées les « Conditions générales ») s'appliquent à toute relation entre le JAPAN FOUNDATION JAPANESE-LANGUAGE INSTITUTE, KANSAI (ci-après dénommé l'« Institut »), qui est responsable du site JF Japanese e-Learning Minato (ci-après dénommé le « Site »), et les Utilisateurs qui utilisent ce Site et chaque service fourni sur ce Site (en ce compris le « Cours de langue japonaise en ligne », étant précisé que les services fournis sur ce Site sont ci-après dénommés les « Services »). En outre, les Utilisateurs qui visitent le Site et utilisent les Services sont ci-après dénommés les « Utilisateurs », et les Utilisateurs qui s'inscrivent pour utiliser les Services sont ci-après dénommés les « Utilisateurs inscrits ».

Les mineurs ne peuvent visiter et consulter le Site et utiliser les Services sans l'accord de leurs parents. Lorsque les Utilisateurs consultent plusieurs pages du Site, contactent l'Institut à l'aide du formulaire en ligne et commencent la procédure d'inscription pour utiliser les Services, l'Institut part du principe qu'ils ont accepté l'ensemble des présentes Conditions générales au moment de consulter le Site, etc.

Les Utilisateurs inscrits peuvent utiliser les Cours de langue japonaise en ligne (en ce compris les cours proposés contre paiement) que les bureaux à l'étranger de la Fondation du Japon (ci-après dénommés les « Bureaux à l'étranger ») proposent indépendamment des Services fournis par l'Institut. Par ailleurs, lorsque les Utilisateurs inscrits utilisent les services des Bureaux à l'étranger, ils acceptent les modalités, conditions et directives établies par ceux-ci, conjointement avec les présentes Conditions générales, et s'engagent à les respecter.

Chapitre 1. Utilisateur inscrit

Article 1. (Définition d'Utilisateur inscrit/Inscription)

1-1. Les candidats qui souhaitent s'inscrire pour utiliser les Services (ci-après dénommés les « Candidats ») doivent accepter l'ensemble des dispositions des présentes Conditions générales.

¹ Source originale : <https://minato-jf.jp/AccountRegist/UserAgreement>

1-2. Les Candidats sont tenus de s'inscrire conformément aux instructions de l'Institut.

1-3. Les Candidats sont tenus d'écrire ou de saisir des informations exactes et à jour dans le formulaire de demande d'inscription au moment de leur inscription. En outre, l'Institut peut demander au Candidat de joindre des justificatifs, tels qu'une copie de son permis de conduire, une attestation, etc., et de respecter les exigences de l'Institut.

1-4. Les Candidats deviennent officiellement des Utilisateurs inscrits et le contrat de services entre ces derniers et l'Institut (ci-après dénommé le « Contrat de services ») prend effet à partir du moment où l'Institut leur envoie une notification leur indiquant qu'ils peuvent utiliser les Services.

1-5. L'Institut peut rejeter une demande d'inscription présentée par un Candidat qui se trouve dans l'un des cas énoncés ci-après ou, s'il est déjà un Utilisateur inscrit, l'Institut peut lui refuser l'accès aux Services :

- (1) Le nom que le Candidat a donné est fictif ;
- (2) Le Candidat est déjà un Utilisateur inscrit ;
- (3) Le Candidat fait partie ou est proche d'une organisation antisociale mentionnée dans les « Règlements régissant la lutte contre les organisations antisociales de la Fondation du Japon » (Règlement n° 52, 2015) » ;
- (4) Le Candidat a déjà fait l'objet de sanctions par l'Institut ;
- (5) Le Candidat est mineur et fait une demande d'inscription sans le consentement de ses parents, de ses tuteurs légaux, etc. ;
- (6) Une erreur, omission ou fausse déclaration figure dans le formulaire de demande d'inscription du Candidat ;
- (7) Le Candidat ne respecte pas l'une quelconque des instructions de l'Institut ;
- (8) Le Candidat viole les présentes Conditions générales et/ou toutes autres conditions, directives, etc., du Site ;
- (9) L'Institut considère que le Candidat ne remplit pas les conditions requises pour être un Utilisateur inscrit.

Article 2. (Compte utilisateur)

2-1. Lorsque les Utilisateurs inscrits indiquent leur identifiant et leur mot de passe pour pouvoir utiliser les Services, ils doivent saisir une chaîne de caractères difficile à deviner.

2-2. Les Utilisateurs inscrits sont tenus de faire attention à leur identifiant et leur mot de passe leur permettant de se connecter au Site (l'identifiant et le mot de passe étant ci-après dénommés le « Compte utilisateur »).

2-3. En cas de concordance entre des Comptes utilisateurs saisis par des personnes quelconques pour utiliser les Services et les Comptes utilisateurs susvisés, l'Institut considère que les Services sont utilisés par les Utilisateurs inscrits disposant du Compte utilisateur.

2-4. Les Utilisateurs inscrits s'engagent à payer tous dommages-intérêts et frais occasionnés par une mauvaise tenue de leur Compte utilisateur ou par une erreur ou omission dans le cadre de l'utilisation de leur Compte utilisateur.

2-5. Si un Utilisateur inscrit oublie son Compte utilisateur ou s'aperçoit que son Compte utilisateur a été utilisé par une autre personne, il est tenu de réinitialiser son Compte utilisateur conformément aux instructions de l'Institut.

Article 3. (Transfert de droits interdit)

3-1. Les Utilisateurs inscrits ne peuvent céder, transférer, prêter ni vendre leur Compte utilisateur à un tiers. En outre, aucun Utilisateur inscrit ne peut autoriser un tiers à utiliser son Compte utilisateur.

3-2. En cas d'utilisation frauduleuse par un tiers du Compte utilisateur d'un Utilisateur inscrit, l'Institut décline toute responsabilité pour les éventuels dommages subis par l'Utilisateur inscrit disposant du Compte utilisateur à la suite de l'utilisation frauduleuse du Compte utilisateur.

3-3. L'Utilisateur inscrit qui dispose d'un Compte utilisateur utilisé par un tiers de manière frauduleuse s'engage à payer tous dommages-intérêts et frais de l'Institut et/ou de tout tiers à la suite de l'utilisation frauduleuse du Compte utilisateur.

Article 4. (Modification des informations fournies lors de l'inscription)

4-1. Si un Utilisateur inscrit doit modifier les informations qu'il a fournies lors de son inscription (ci-après dénommées les « Informations fournies lors de l'inscription »), celui-ci est tenu de modifier les Informations fournies lors de l'inscription conformément aux instructions de l'Institut.

4-2. Toute modification doit être effectuée par l'Utilisateur inscrit lui-même.

Article 5. (Période de disponibilité des Services/Retrait)

5-1. La durée pendant laquelle les Services sont disponibles est illimitée, à moins que l'Institut ou les Utilisateurs inscrits n'apportent une modification. Néanmoins, si les Utilisateurs inscrits ne se connectent pas au Site pendant plus d'un an à compter de leur dernière connexion, l'Institut peut supprimer leur Compte utilisateur après les en avoir informés.

5-2. Les Utilisateurs inscrits qui souhaitent supprimer leur Compte utilisateur (autrement dit, qui ne souhaitent plus utiliser les Services) sont tenus de le supprimer conformément aux instructions de l'Institut.

5-3. Si l'Utilisateur inscrit a rempli la demande de suppression de son Compte utilisateur ou que l'Institut a supprimé celui-ci sur la base de l'article 5-1 ci-dessus, l'Institut peut supprimer tout ou partie des informations et/ou des données qui concernent l'Utilisateur inscrit et qui sont archivées ou qui se sont accumulées dans le ou les serveurs nécessaires à la fourniture des Services (en ce compris les Informations fournies lors de l'inscription, les informations contenues sur la page personnelle « My page » que l'Institut fournit à chaque Utilisateur inscrit (ci-après dénommée « My page »), les informations relatives aux Cours de langue japonaise en ligne, etc.).

5-4. En cas de dommages ou de pertes subis par les Utilisateurs inscrits qui demandent la suppression de leur Compte utilisateur et/ou par tout tiers à la suite de la suppression d'informations conformément à l'article 5-3 ci-dessus, ou de tout acte concernant la suppression de leur Compte utilisateur, l'Institut ne saurait être tenu pour responsable de ces dommages ou pertes.

5-5. Les Utilisateurs inscrits qui demandent la suppression de leur Compte utilisateur sont tenus de payer tous dommages-intérêts et frais de l'Institut et/ou de tout tiers occasionnés par tout acte qu'ils ont commis, même après la suppression de leur Compte utilisateur (et par

conséquent après la fin du Contrat de services), et s'engagent à dégager l'Institut de toute responsabilité.

5-6. Les Utilisateurs inscrits qui demandent la suppression de leur Compte utilisateur perdent tous les droits relatifs à l'utilisation des Services à partir du moment où ils effectuent leur demande.

Article 6. (Suspension des Services)

6-1. Si les Utilisateurs inscrits ne sont pas en mesure d'utiliser les Services pendant une longue période, ils peuvent suspendre temporairement l'utilisation des Services jusqu'à une période maximale de 2 ans. Toute demande de suspension des Services doit être faite conformément aux instructions de l'Institut.

6-2. Lorsque les Utilisateurs inscrits demandent la suspension de l'utilisation des Services, l'Institut conserve les informations et données qu'ils ont fournies pour utiliser les Services, en ce compris les informations relatives aux Cours de langue japonaise en ligne. Néanmoins, si la suspension de l'utilisation des Services dure plus de 2 ans, l'Institut est en droit de supprimer le Compte utilisateur des Utilisateurs inscrits ainsi que leurs données conformément aux dispositions de l'article 5.

6-3. Si les Utilisateurs inscrits souhaitent utiliser à nouveau les Services, ils peuvent reprendre les Cours de langue japonaise en ligne, etc. Toutefois, ce qui précède ne concerne pas les cours, conférences, leçons, etc., clôturés pendant la période de suspension.

Chapitre 2. Les Services

Article 7. (Contenu des Services)

7-1. Le contenu des Services est indiqué séparément par l'Institut. Néanmoins, les Services comprennent principalement ce qui suit :

(1) Fournir les Cours de langue japonaise en ligne (en ce compris les cours fournis par le biais d'autres sites de l'Institut) ;

(2) Fournir aux Utilisateurs des services participatifs, tels que des services SNS, un tableau de bord, etc., afin que les Utilisateurs inscrits et les Professeurs des Cours de langue japonaise en ligne (ci-après dénommés les « Professeurs ») puissent étudier et enseigner, et échanger des informations sur la langue, la culture, la société, etc., du Japon ;

(3) Fournir un service d'échange de messages entre les Utilisateurs inscrits et l'Institut, les Professeurs, etc.

7-2. L'Institut peut ajouter de nouveaux contenus aux Services ou modifier et/ou supprimer le contenu des Services existants sans en informer les Utilisateurs au préalable, en ce compris les Utilisateurs inscrits.

Article 8. (Conditions d'utilisation des Services)

8-1. Les Utilisateurs utilisent les Services sous leur propre responsabilité.

8-2. Les Utilisateurs sont tenus de se connecter aux Services et de les utiliser à l'aide de tablettes, de smartphones, d'ordinateurs, de systèmes d'exploitation, de navigateurs, de dispositifs de communication, de microphones, etc., répondant à l'environnement recommandé par l'Institut (ci-après dénommé l'« Environnement recommandé »). En outre, les Utilisateurs sont tenus de mettre en place l'Environnement recommandé sur leurs appareils sous leur propre responsabilité et à leurs propres frais.

8-3. Si les Utilisateurs utilisent les Services à partir d'appareils ne disposant pas de l'Environnement recommandé et que l'Institut, les Professeurs, des Utilisateurs inscrits ou tout autre tiers subissent des dommages ou pertes à la suite de l'utilisation des Services par les Utilisateurs, ces derniers sont responsables desdits dommages ou pertes et dégagent l'Institut de toute responsabilité.

8-4. L'Institut fournit certaines parties des Services, telles que les Cours en direct des Cours de langue japonaise en ligne, par l'entremise de services de communication opérés par des tiers (ci-après dénommés les « Services tiers »), tels que Skype™, etc. Les Utilisateurs acceptent au préalable que des comptes utilisateurs pour les Services tiers soient nécessaires pour utiliser les Services.

8-5. Lorsque les Utilisateurs utilisent certaines parties des Services, telles que les Cours en direct des Cours de langue japonaise en ligne, ils acceptent les modalités, directives, etc., des Services tiers, conjointement avec les présentes Conditions générales.

En outre, les Utilisateurs utilisent les Services tiers sous leur propre responsabilité et, si un dysfonctionnement, retard, etc., ou tout autre problème lié à un Service tiers empêche les

Utilisateurs d'utiliser les Services, l'Institut se saurait être tenu pour responsable de ces perturbations.

8-6. Si les Utilisateurs ne respectent pas les obligations susvisées et que des dommages et/ou pertes surviennent par leur faute, ils sont responsables de ces dommages et/ou pertes, sous leur propre responsabilité et à leurs propres frais, et dégagent l'Institut de toute responsabilité.

Article 9. (Droits d'auteur/Droits de propriété intellectuelle relatifs aux Informations)

9-1. Les droits d'auteur (en ce compris les droits définis aux articles 27 et 28 de la « Loi japonaise sur les droits d'auteur »), droits en matière de modèle d'utilité et/ou autres droits de propriété intellectuelle relatifs à un savoir-faire, à des textes, données, images, films, ainsi que toute autre information fournie dans le cadre des Services (ci-après dénommés le « Savoir-faire, etc. ») sont la propriété de la Fondation du Japon.

En outre, l'application par les Utilisateurs du droit moral de l'auteur relatif au Savoir-faire, etc., à l'égard de l'Institut et de tout tiers désigné par l'Institut est limitée.

9-2. Les Utilisateurs peuvent utiliser le Savoir-faire, etc., à des fins personnelles limitées. Les Utilisateurs ne doivent pas utiliser le Savoir-faire, etc., dans le but de réaliser un profit, de faire des copies à d'autres fins qu'à des fins personnelles, de fournir et/ou de distribuer (avec ou sans contrepartie) des documents (y compris des copies) contenant le Savoir-faire, etc., à un tiers, etc.

9-3. Même si les Utilisateurs utilisent le Savoir-faire, etc., à des fins personnelles, il leur est interdit de :

- (1) Reproduire des copies de documents, d'exercices, etc., présentés dans le cadre des Services en grande quantité à d'autres fins qu'aux fins personnelles des Utilisateurs ;
- (2) Créer des œuvres dérivées, telles qu'un nouveau savoir-faire, de nouveaux outils d'apprentissage, etc., à partir du Savoir-faire, etc., et distribuer celles-ci ;
- (3) Publier le Savoir-faire, etc., dans des magazines, sur d'autres sites Internet, dans des blogs, etc. ;
- (4) Publier le Savoir-faire, etc., sur Internet ou le télécharger sur un serveur Internet ;
- (5) Accomplir tout acte interdit par l'Institut.

9-4. Les Utilisateurs sont tenus de respecter les dispositions du présent article, même après la suppression de leur compte.

9-5. L'Institut peut prendre des mesures (par exemple, émettre des avertissements, des réclamations, des demandes d'indemnisation, des demandes d'interdiction, des demandes de rétablissement de l'honneur, etc.) sur le fondement de la Loi japonaise sur les droits d'auteur ou de toute loi ou tout règlement en matière de propriété intellectuelle et industrielle à l'encontre de tout Utilisateur qui enfreint les dispositions du présent article. En outre, l'Institut peut sanctionner les Utilisateurs conformément aux dispositions de l'article 18.

Chapitre 3. Cours de langue japonaise en ligne

Article 10. (Demande, utilisation et annulation des Cours de langue japonaise en ligne)

10-1. L'Institut propose plusieurs cours, tels que les Cours de langue japonaise en ligne, aux Utilisateurs inscrits. Ces cours sont fournis conformément au programme d'enseignement spécifié par l'Institut.

10-2. La durée, la fréquence des cours et des Cours en direct, le nombre de participants aux Cours en direct, les conditions de réussite, etc., sont précisés pour chaque cours.

10-3. Les Utilisateurs inscrits choisissent un cours parmi les Cours de langue japonaise en ligne et s'inscrivent au cours conformément aux instructions de l'Institut. En outre, ils peuvent suivre plusieurs cours en même temps.

10-4. Si le Cours avec accompagnement par un tuteur reçoit un nombre trop important de demandes, l'Institut décidera des élèves qui assisteront à ce cours par tirage au sort et les Utilisateurs inscrits accepteront la décision de l'Institut.

10-5. Les Utilisateurs inscrits qui s'inscrivent au Cours avec accompagnement par un tuteur peuvent se désister jusqu'à la date de début du cours, étant précisé que ce désistement doit se faire conformément aux instructions de l'Institut.

10-6. Pour ce qui est des Cours de langue japonaise en ligne, les Utilisateurs inscrits ne peuvent pas se désister le jour du début du cours ou après celui-ci.

Article 11. (Cours en direct)

11-1. Si l'Institut propose des Cours en direct à des étudiants qui suivent le Cours avec accompagnement par un tuteur, l'Institut s'engage à informer les étudiants de la date du Cours en direct et du Professeur qui l'assurera conformément aux instructions de l'Institut.

11-2. Les Utilisateurs inscrits s'inscrivent aux Cours en direct auxquels ils souhaitent assister conformément aux instructions de l'Institut.

11-3. Les Utilisateurs inscrits qui suivent les Cours en direct sont tenus de communiquer au préalable au Professeur en charge du Cours en direct (ci-après dénommé le « Professeur en charge ») leur compte utilisateur pour le Service tiers qu'ils utilisent pour les Cours en direct.

11-4. Les Utilisateurs inscrits sont tenus de démarrer leur ordinateur, smartphone, etc., en se connectant à leur compte utilisateur pour le Service tiers et de s'assurer que le microphone, la caméra, etc., de leur appareil fonctionnent correctement avant le début du Cours en direct.

11-5. Si le Professeur en charge n'est pas en mesure de donner le Cours en direct pour quelque raison que ce soit, un remplaçant donnera le Cours à sa place et tous les Utilisateurs inscrits qui participent à ce cours acceptent par les présentes que le Cours en direct soit dispensé par le remplaçant.

11-6. L'Institut et les Bureaux à l'étranger (dans le cas où les Utilisateurs inscrits suivent des Cours de langue japonaise en ligne dispensés par des Bureaux à l'étranger) sont en droit d'enregistrer les Cours en direct sans en informer au préalable les Utilisateurs inscrits qui y assistent afin de vérifier le contenu des Cours en direct, de superviser ceux-ci et d'améliorer le service, etc., et les Utilisateurs inscrits acceptent que ces Cours en direct soient enregistrés.

Article 12. (Interdictions relatives aux Cours en direct)

12-1. Les Utilisateurs inscrits ne peuvent être absents des Cours en direct, arriver en retard aux Cours en direct ou partir avant la fin des Cours en direct sans en avoir informé l'Institut au préalable.

Par conséquent, dans les présentes Conditions générales, on entend par « arriver en retard aux Cours en direct » se connecter au Cours en direct après l'heure de début du cours, par « partir avant la fin du Cours en direct » se déconnecter du Cours en direct avant l'heure de fin du cours, et par « être absent des Cours en direct » ne pas se connecter au Cours en direct dans les temps.

12-2. Si un seul Utilisateur inscrit s'est inscrit à un Cours en direct et qu'il ne s'est pas connecté dans un délai de 15 minutes à compter de l'heure de début, le Professeur en charge considérera que l'Utilisateur inscrit est absent du Cours en direct et mettra fin à celui-ci.

12-3. Lorsqu'un Utilisateur inscrit participe aux Cours en direct, il lui est interdit de :

- (1) Enregistrer le Cours en direct (image et/ou son) ;
- (2) Diffuser le Cours en direct sur Internet au moyen d'un podcast, de U-stream™, etc. ;
- (3) Diffamer l'Institut, le(s) Professeur(s), un autre ou d'autres Utilisateurs et/ou un tiers ;
- (4) Porter préjudice à l'Institut, à un ou plusieurs Professeurs, à un autre ou à d'autres Utilisateurs et/ou à un tiers ;
- (5) Perturber le Cours en direct ;
- (6) Utiliser de manière excessive un langage à caractère violent et/ou sexuel ;
- (7) Montrer des images qui dégoûtent généralement les autres et/ou qui peuvent être considérées comme inappropriées ;
- (8) Demander à d'autres Utilisateurs de rejoindre un groupe religieux ou faire la publicité d'activités religieuses, d'organisations politiques, de réseaux de vente multiniveau, etc. ;
- (9) Contacter un ou des Professeurs et/ou un autre ou d'autres Utilisateurs si l'Utilisateur inscrit n'utilise pas les Services ;
- (10) Permettre à un tiers de suivre un Cours en direct ;
- (11) Se déconnecter du Service tiers sans raison valable ; et
- (12) Entreprendre quelque action que ce soit qui puisse mettre mal à l'aise d'autres participants.

12-4. Si un Utilisateur inscrit agit de quelque manière que ce soit en violation de l'article 12-3, l'Institut et/ou le Professeur en charge peut immédiatement suspendre le Cours en direct ou y mettre fin. Le cas échéant, l'Institut a le pouvoir de sanctionner l'Utilisateur inscrit fautif conformément aux dispositions de l'article 18.

12-5. En cas de dommages ou de pertes subis par le Professeur en charge, d'autres participants ou des tiers à la suite du non-respect des dispositions de l'article 12-3 par un Utilisateur inscrit,

ce dernier, même après la suppression de son compte, est responsable de ces dommages ou pertes et dégage l'Institut de toute responsabilité.

Chapitre 4. Service de publication d'informations et autres services de communication

Article 13. (Rappel important concernant le service de publication d'informations et les autres services de communication)

13-1. L'Institut propose un service de publication d'informations (ci-après dénommé le « Service de publication ») afin que les Utilisateurs inscrits puissent échanger sur tout ce qui a trait à l'étude ou à l'enseignement de la langue japonaise (par exemple, la publication de textes, etc., sur des forums de discussion, l'envoi ou la réception de messages, l'envoi d'exercices, l'enregistrement et le suivi de la progression de l'apprentissage, la communication en temps réel pendant les Cours en direct, etc.) avec d'autres Utilisateurs inscrits et avec les Professeurs.

13-2. Lorsque les Utilisateurs inscrits utilisent le Service de publication, ils sont responsables des informations qu'ils fournissent (ci-après dénommées les « Informations fournies par les Utilisateurs »).

13-3. Nonobstant les dispositions de l'article 9, les droits d'auteur et la responsabilité des Informations fournies par les Utilisateurs relèvent des Utilisateurs inscrits qui fournissent ces informations.

En outre, si un tiers introduit une réclamation, une demande, etc., concernant les Informations fournies par les Utilisateurs, les Utilisateurs inscrits qui ont fourni ces informations ont la responsabilité de régler le problème, la réclamation ou la demande.

13-4. Lorsqu'un Utilisateur inscrit crée une « Communauté » à l'aide du Service de publication et qu'aucune Information fournie par les Utilisateurs n'a été publiée depuis plus d'un an, l'Institut peut supprimer la Communauté sans en informer au préalable l'Utilisateur inscrit qui l'a créée.

13-5. Si un Utilisateur inscrit souhaite supprimer une Communauté et/ou un Tableau d'affichage qu'il a créés, il doit d'abord en informer l'Institut. Néanmoins, la suppression de la Communauté et/ou du Tableau d'affichage est déterminée et appliquée à la discrétion de l'Institut et l'Utilisateur inscrit accepte la décision et la mesure que l'Institut prendra à cet égard.

13-6. Tous les Utilisateurs inscrits sont tenus de s'abstenir de :

(1) Publier tout texte, image, etc., qui enfreint le droit à l'image, le droit d'auteur, le droit de marque ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers ;

(2) Publier tout texte, image, etc., qui porte atteinte à la vie privée d'un tiers ;

(3) Publier tout texte, image, etc., qui incite, encourage ou aide une personne à commettre des actes délictueux, à s'automutiler, à se suicider, etc. ;

(4) Publier tout texte, image, etc., qui contient un langage ou des illustrations à caractère violent et/ou sexuel ;

(5) Publier tout texte, image, etc., qui ne respecte pas les règles et recommandations en matière de citation (lorsque les Utilisateurs inscrits citent un article, un texte, etc., d'un tiers) ;

(6) Publier tout film ou image comportant des scènes pouvant mettre mal à l'aise ; par exemple, des films ou images montrant des cadavres, des bains de sang, des déchets, etc. ;

(7) Publier tout texte, image, etc., qui constitue un acte interdit au titre des présentes Conditions générales et/ou d'autres conditions, etc., sur le Site ;

(8) Publier tout texte, image, etc., qui enfreint, ou est susceptible d'enfreindre la législation japonaise ou qui trouble, ou est susceptible de troubler l'ordre public, ou qui porte atteinte, ou est susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs ;

(9) Publier tout texte, image, etc., qui ne correspond pas à l'esprit des Services ;

(10) Publier tout texte, image, etc., qui ne respecte pas les dispositions de la section « Traitement des informations publiées sur les réseaux sociaux » de la « Politique relative aux réseaux sociaux de la Fondation du Japon » ;

(11) Publier tout texte, image, etc., que l'Institut juge inapproprié.

13-7. En cas d'identification par l'Institut d'Informations fournies par les Utilisateurs susceptibles de relever des dispositions de l'article 13-6 (ci-après dénommées les « Informations interdites »), l'Institut est en droit de supprimer ces Informations interdites sans en informer les Utilisateurs ayant publié ces informations.

L'Institut peut également donner un avertissement aux Utilisateurs inscrits qui publient de façon répétée des Informations interdites et, si cet avertissement est ignoré, etc., l'Institut sanctionnera les Utilisateurs inscrits conformément aux dispositions de l'article 18.

13-8. Si les Utilisateurs inscrits ne respectent pas les dispositions de l'article 13-6 et qu'ils sont poursuivis en justice par un tiers pour violation d'un droit quelconque, etc., en relation avec des Informations fournies par les Utilisateurs qu'ils ont publiées, ils sont tenus de régler ce litige dans les meilleurs délais sous leur propre responsabilité et à leurs propres frais, et dégagent l'Institut de toute responsabilité.

13-9. Les dispositions du présent article s'appliquent en tout temps, même après la suppression du compte des Utilisateurs inscrits.

Article 14. (Utilisation des Informations fournies par les Utilisateurs)

14-1. L'Institut peut être amené à utiliser les Informations fournies par les Utilisateurs ou à fournir ces informations à d'autres sites ou à d'autres sociétés d'édition, lors de conférences universitaires ou de colloques, etc., dans le but de promouvoir le présent Site, de contribuer au développement des activités opérationnelles de l'Institut et/ou d'étudier ou d'améliorer l'enseignement de la langue japonaise, et ce, sans en informer au préalable les Utilisateurs inscrits.

14-2. En cas d'utilisation secondaire par l'Institut des Informations fournies par les Utilisateurs via d'autres sites ou d'autres sociétés d'édition conformément aux dispositions de l'article 14-1 ci-dessus, l'Institut s'engage à modifier les Informations fournies par les Utilisateurs de sorte qu'elles soient dans un format ne permettant pas d'identifier la personne concernée ni d'obtenir de quelconques Données à caractère personnel.

14-3. En cas d'utilisation par l'Institut du portrait d'Utilisateurs inscrits (par exemple, utilisation de l'enregistrement d'un Cours en direct, d'un séminaire, etc., dans lequel le visage, le badge, etc., des participants n'est pas en tout ou partie pixellisé, flouté, etc.), l'Institut est tenu d'obtenir le consentement écrit préalable de tous les Utilisateurs inscrits dont le visage est utilisé par l'Institut.

14-4. En cas d'utilisation par l'Institut et un tiers des Informations fournies par les Utilisateurs d'Utilisateurs inscrits conformément aux dispositions de l'article 14-1, les Utilisateurs inscrits sont tenus d'accorder une licence à l'Institut et au tiers leur permettant d'utiliser lesdites informations, à titre gratuit et sans limitation de durée, étant précisé qu'ils ne sont pas autorisés à demander à l'Institut des droits de licence, des redevances, etc.

14-5. En cas d'utilisation secondaire par l'Institut des Informations fournies par les Utilisateurs, l'Institut se réserve le droit d'éditer ou de traiter lesdites informations à sa seule discrétion. À cet égard, les Utilisateurs inscrits acceptent que leurs informations soient éditées.

Chapitre 5. Rappel important concernant la navigation

Article 15. (Paramétrage des appareils, frais de communication par paquets)

15-1. Le Site et les Services sont proposés aux Utilisateurs via Internet. Les Utilisateurs paramètrent et utilisent les appareils, outils de communication, logiciels, etc., leur permettant de se connecter au Site et de le consulter de manière appropriée sous leur propre responsabilité et à leurs propres frais.

15-2. Les Utilisateurs acceptent que des frais de communication par paquets, etc., puissent être engagés pour se connecter au Site et utiliser les Services. Les Utilisateurs sont tenus de payer tous leurs frais de communication par paquets, etc.

Article 16. (Exclusion de garantie, décharge de responsabilité)

16-1. L'Institut fait tout ce qui est raisonnablement possible pour garantir la qualité, l'exactitude et la légitimité de toutes les informations contenues sur le Site. Néanmoins, en cas de problème, dommage, perte, etc., découlant des dispositions d'un article ou du contenu du Site, l'Institut ne saurait être tenu pour responsable du problème, etc.

16-2. L'Institut fait tout ce qui est raisonnablement possible pour garantir que toutes les informations figurant sur le Site ne contiennent pas d'erreurs ni d'inexactitudes. Néanmoins, l'Institut se dégage de toute responsabilité en cas de problème, dommage, perte, etc., découlant de toute erreur, etc.

16-3. L'Institut ne saurait être tenu pour responsable de tout problème, dommage, perte, etc., subis par les Utilisateurs inscrits en raison de l'utilisation des Services, excepté conformément aux dispositions des articles 16-1 et 16-2.

16-4. Nonobstant les dispositions du présent article et autres dispositions des présentes Conditions générales, même si l'Institut est tenu pour responsable des dommages subis par les Utilisateurs conformément au droit japonais, l'Institut ne s'engage à indemniser les Utilisateurs que dans le cas de dommages directs, réels et habituels, à l'exception des dommages découlant d'une faute grave ou intentionnelle de l'Institut.

Article 17. (Interdiction de reproduction des informations)

17-1. À l'exception des dispositions de l'article 13-3, les droits d'auteur (en ce compris les droits définis aux articles 27 et 28 de la Loi japonaise sur les droits d'auteur), les droits de marque et/ou les droits relatifs aux textes, images et à toute autre information contenus sur le Site sont la propriété de la Fondation du Japon.

En outre, l'application par les Utilisateurs du droit moral de l'auteur relatif aux textes, etc., à l'égard de l'Institut et de tout tiers désigné par l'Institut est limitée.

17-2. Les Utilisateurs sont tenus de s'abstenir de reproduire ou de publier des informations contenues sur le Site sur d'autres sites, blogs, magazines, etc., sans en informer au préalable l'Institut. S'ils citent des informations contenues sur le Site, les Utilisateurs doivent obtenir le consentement préalable de l'Institut et indiquer le nom de l'Institut ou du Site à titre de source, conformément aux instructions de l'Institut.

17-3. Les Utilisateurs doivent s'abstenir des actions suivantes lorsqu'ils utilisent le Site ou les services fournis par son biais (en ce compris les Services) :

- (1) Entreprendre toute action susceptible de porter préjudice à l'Institut ou à tout tiers, comme se livrer à des activités de piratage informatique, envoyer des virus et des spams, etc. ;
- (2) Transformer ou modifier en toute illégalité des programmes, etc., contenus sur le Site ;
- (3) Enfreindre la législation japonaise ou celle de leur pays ou entreprendre une action susceptible d'enfreindre une telle législation ;
- (4) Entreprendre une action qui trouble, ou est susceptible de troubler l'ordre public ou qui porte atteinte, ou est susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs ;
- (5) Saisir ou envoyer de fausses informations ou faire de fausses déclarations ;
- (6) Causer un dommage à l'Institut ;
- (7) Empêcher le fonctionnement du Site et la fourniture des Services ;
- (8) Entreprendre quelque action que ce soit que l'Institut estime inappropriée.

Chapitre 6. Règles générales

Article 18. (Sanctions)

18-1. Dans le cas où les Utilisateurs inscrits commettent l'un quelconque des actes indiqués ci-après, l'Institut peut suspendre leur Compte utilisateur, limiter leur accès aux Services et/ou supprimer leur Compte utilisateur sans les en informer au préalable. Dans ce cas, l'Institut ne saurait être tenu pour responsable des sanctions appliquées aux Utilisateurs inscrits.

- (1) Ils commettent tout acte contraire aux dispositions de l'article 17 ;
- (2) Ils ne respectent pas les dispositions de l'article 19 ni le droit de propriété intellectuelle de l'Institut ;
- (3) Ils commettent des actes malveillants contraires aux dispositions de l'article 12 ou ils commettent, de façon répétée, des actes contraires aux dispositions dudit article ;
- (4) Ils publient, de façon répétée, des Informations interdites en violation des dispositions de l'article 13 ;
- (5) Ils utilisent leur Compte utilisateur de manière illicite ou permettent à un tiers d'utiliser leur Compte utilisateur ;
- (6) Ils saisissent ou envoient de fausses informations et font de fausses déclarations ;
- (7) Ils commettent un acte contraire à une disposition ou un article des présentes Conditions générales ;
- (8) Ils ne respectent pas les instructions de l'Institut sur des aspects importants concernant l'utilisation des Services ;
- (9) L'Institut considère qu'ils ne remplissent pas les conditions requises pour être des Utilisateurs inscrits.

18-2. Les dispositions des articles 5-3 à 5-6 s'appliquent *mutatis mutandis* à tous les Utilisateurs inscrits exclus des Services.

Article 19. (Non-respect des obligations)

19-1. Dans le cas où les Utilisateurs prennent du retard dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu des présentes Conditions générales ou n'exécutent pas celles-ci, ils sont tenus pour responsables de tous dommages et frais résultant du manquement de leur part à leurs obligations et dégagent l'Institut de toute responsabilité.

19-2. Dans le cas où les Utilisateurs inscrits prennent du retard dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu des présentes Conditions générales ou n'exécutent pas celles-ci, la responsabilité visée à l'article précédent s'applique même après la suppression de leur Compte utilisateur.

Article 20. (Traitement des Informations enregistrées)

20-1. L'Institut peut utiliser les Informations enregistrées aux seules fins de fournir les Services ou d'autres services proposés par l'Institut.

20-2. L'Institut s'engage à ne pas divulguer ni communiquer d'Informations enregistrées à des tiers, sauf dans les cas suivants :

- (1) Les Utilisateurs inscrits autorisent la divulgation ;
- (2) Les informations divulguées ou communiquées sont masquées ;
- (3) La divulgation est autorisée par la législation ou la réglementation japonaise ;
- (4) Un organisme public exige la divulgation sur la base de la législation ou de la réglementation japonaise ;
- (5) L'Institut sous-traite tout ou partie des Services à un tiers pour les besoins de la fourniture des Services ;
- (6) L'Institut confie tout ou partie des Services à un tiers.

20-3. L'Institut traite et utilise toutes les informations qui relèvent de la catégorie des « Données à caractère personnel », telles que définies dans la « Loi sur la protection des données à caractère personnel par les institutions administratives indépendantes » du Japon, conformément à la « Politique de confidentialité » du Site. En outre, les Utilisateurs acceptent l'ensemble des dispositions de la Politique de confidentialité.

20-4. L'Institut peut envoyer des informations concernant tout service qu'il fournit à des Utilisateurs en utilisant leurs Données à caractère personnel, des informations sur les cours en ligne, etc. Les Utilisateurs acceptent à cet égard l'utilisation de leurs Données à caractère personnel.

20-5. Les Informations enregistrées et/ou les Données à caractère personnel des Utilisateurs sont traitées conformément aux dispositions de la Politique de confidentialité et des présentes Conditions générales.

Article 21. (Notifications)

21-1. L'Institut adressera toute notification aux Utilisateurs par courriel, par l'affichage d'une notification sur la page My page ou par tout autre moyen que l'Institut considère approprié.

21-2. En cas de notification importante concernant les Services, l'Institut enverra un courriel ou une lettre d'information par courriel à tous les Utilisateurs (en ce compris aux Utilisateurs ayant précisé qu'ils ne souhaitent pas recevoir de courriels ni de lettres d'information par courriel de la part de l'Institut).

21-3. Les notifications envoyées par courriel sont réputées envoyées à la fin de l'envoi du courriel à l'adresse indiquée par les Utilisateurs.

21-4. Dans le cas où les Utilisateurs ont modifié les paramètres des programmes liés à l'adresse électronique qu'ils ont indiquée dans les Informations fournies lors de l'inscription afin de bloquer les spams, ils sont tenus de modifier ces paramètres pour permettre la réception de courriels envoyés par l'Institut. Par conséquent, l'Institut décline toute responsabilité en cas de dommages subis par les Utilisateurs qui ne reçoivent pas la notification du fait qu'ils n'ont pas modifié les paramètres correspondants.

21-5. Les notifications qui apparaissent sur la page My page sont réputées envoyées à partir du moment où elles apparaissent sur cette page.

21-6. Dans le cas où l'Institut envoie des notifications aux Utilisateurs par tout moyen visé au présent article, sauf en cas de réception d'une réclamation, l'Institut considère que les Utilisateurs ont accepté la notification à la date à laquelle elle a été faite.

21-7. Même si les Utilisateurs ne reçoivent pas de notifications de la part de l'Institut du fait d'un acte intentionnel ou d'un acte de négligence commis par ces Utilisateurs, comme le fait que leur adresse électronique a été mal saisie, qu'ils n'ont pas modifié leur adresse électronique, etc., l'Institut considère que les Utilisateurs ont accepté la notification à la date à laquelle elle a été faite.

Article 22. (Interruption des Services)

22-1. L'Institut peut interrompre de manière temporaire tout ou partie des Services dans les cas suivants :

(1) Le Site est suspendu en raison d'une catastrophe naturelle, d'une émeute ou de troubles civils, d'une guerre, etc. ;

(2) L'Institut procède à des opérations de maintenance du système, du serveur, etc., des Services ;

(3) L'Institut estime qu'il est nécessaire de suspendre de manière temporaire les Services ;

22-2. L'Institut ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage subi par les Utilisateurs, directement ou indirectement, du fait de l'interruption temporaire de tout ou partie des Services visée à l'article 22-1.

Article 23. (Fin des Services)

23-1. L'Institut peut fermer le présent Site et/ou mettre fin aux Services moyennant l'envoi d'une notification au moins 1 mois avant la date de fin des Services.

23-2. La notification susvisée sera envoyée par tout moyen indiqué à l'article 21.

23-3. Dans le cas où l'Institut estime qu'il est difficile de continuer à fournir les Services et d'envoyer une notification conformément aux dispositions des articles 23-1 et 23-2, l'Institut peut fermer le présent Site et/ou mettre fin aux Services sans en informer les Utilisateurs.

23-4. L'Institut ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage subi par les Utilisateurs et/ou tout tiers, directement ou indirectement, du fait de la fin de la fourniture des Services.

Article 24. (Relation entre les présentes Conditions générales et d'autres règles contenues sur le Site)

24-1. L'ensemble des directives, avertissements, conditions, etc. (ci-après dénommés les « Directives »), que l'Institut établit dans le cadre des Services viennent s'ajouter aux présentes Conditions générales et font partie intégrante de celles-ci. Néanmoins, ce qui précède ne s'applique pas à toute disposition contenue dans les Directives qui est contraire aux présentes Conditions générales ou qui contient une erreur.

24-2. En cas de divergence entre une disposition des Directives et une disposition des présentes Conditions générales, la disposition des présentes Conditions générales prévaut.

Article 25. (Tribunaux compétents/Droit applicable)

25-1. En cas de litige survenant entre les Utilisateurs et l'Institut en lien avec les présentes Conditions générales, les Utilisateurs et l'Institut s'engagent à se concerter de bonne foi.

25-2. Dans le cas où un litige survenant entre les Utilisateurs et l'Institut n'est pas réglé d'une manière mutuellement satisfaisante conformément aux dispositions de l'article précédent, l'Institut et les Utilisateurs conviennent que seuls les tribunaux d'Osaka sont compétents en première instance.

25-3. Les Utilisateurs acceptent que les présentes Conditions générales, les Directives et les politiques (en ce compris la Politique de confidentialité) établies par l'Institut pour fournir les Services soient régies par le droit japonais et doivent être interprétées conformément à celui-ci.

25-4. L'Institut met à disposition des Utilisateurs des traductions de la version en langue japonaise des présentes Conditions générales. Néanmoins, les Utilisateurs acceptent que les traductions mises à disposition ne soient fournies que par souci de commodité et que la version originale en langue japonaise des présentes Conditions générales régie la relation entre l'Institut et les Utilisateurs.

Article 26. (Modification des présentes Conditions générales)

26-1. L'Institut peut modifier les présentes Conditions générales sans en informer au préalable les Utilisateurs.

26-2. Les Utilisateurs sont tenus de consulter les présentes Conditions générales chaque fois qu'ils utilisent les Services. Dans le cas où les Utilisateurs utilisent les Services après que les présentes Conditions générales ont été modifiées, l'Institut part du principe que les Utilisateurs ont consulté leur version mise à jour et qu'ils acceptent les modifications apportées.

Les présentes Conditions générales ont pris effet le 27 juillet 2016.

Elles ont été modifiées le 4 août 2017.